

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2019.03.01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars à vingt et une heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS : ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BELLOT Daniel est remplacé par son suppléant David ALBINET, BOISON Maurice, BOUÉ Henri est remplacé par sa suppléante Sophie PUJOS, DIVO Christian, GOZE Marie-José, LABATUT Charles, MESTE Michel, RODRIGUEZ Jean, SAINT-MÉZARD Guy, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIES Philippe, CARDONA Alexandre, GARCIA Marie-Paule, LAURENT Cécile, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel, OUADDANE Atika, PINSON Alain, SACRÉ Thierry, SONNINO Marie et TURRO Frédérique.

ABSENTS EXCUSÉS : BARRERE Etienne, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, FERNANDEZ Xavier, LABATUT Michel, LABORDE Martine, REDOLFI DE ZAN Sandrine, TOUHÉ-RUMEAU Christian, CAPÉLAN Paul, CHATILLON Didier, MARCHAL Rose-Marie, et VAN ZUMMEREN Roël.

ABSENTS : BOLZACCHINI Laurent, DELPECH Hélène, DHAINAUT Annie, LABEYRIE Nicolas, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONTANÉ-SÉAILLES Marie-Claude, et ROUSSE Jean-François.

PROCURATIONS : LABATUT Michel a donné procuration à Charles LABATUT, CHATILLON Didier a donné procuration à Alexandre CARDONA, MARCHAL Rose-Marie a donné procuration à Cécile LAURENT et VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Gérard DUBRAC.

SECRETAIRE : SONNINO Marie.

OBJET : INSTALLATION NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Président rappelle la démission de Monsieur Thierry COLAS, Maire de Roquepine, et la vacance de fait de son siège de conseiller communautaire titulaire.

Il mentionne que lors du conseil municipal de Roquepine du 23 février 2019, Monsieur Charles LABATUT a été élu comme Maire et Monsieur Raymond SOLANS comme premier adjoint à la place de Monsieur Charles LABATUT, jusque-là premier adjoint.

Monsieur le Président expose qu'en cas de vacance d'un siège dans les communes de moins de 1 000 habitants, en vertu de l'article L.273-11 du code électoral, les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.

Monsieur le Président dit que :

- Monsieur Charles LABATUT devient conseiller communautaire titulaire ;
- Monsieur Raymond SOLANS devient conseiller communautaire suppléant à la place de Monsieur Charles LABATUT.

Monsieur le Président rappelle les délibérations n° 2014.03.10 et 2014.03.08 en date du 6 mai 2014 portant respectivement création des commissions intercommunales ci-dessous.

Monsieur le Président rappelle également que Monsieur Charles LABATUT fait déjà partie de la commission Voirie à laquelle il souhaite continuer de participer.

Il propose que :

- Monsieur Charles LABATUT soit désigné à la place de Monsieur Thierry COLAS dans les commissions dont ce dernier était membre, à savoir les commissions suivantes :
- Stratégies de développement (tourisme, loisirs...)
- Economie et Finances ;
- Urbanisme et Cadre de vie ;
- Travaux ;
- Prospective et Transfert de charges ;
- Commission locale d'évaluation des transferts de charges ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

INSTALLE Monsieur Charles LABATUT dans les fonctions de conseiller communautaire titulaire pour la commune de Roquepine ;

PREND ACTE que Monsieur Raymond SOLANS devient conseiller communautaire suppléant pour la commune de Roquepine ;

RAPPELLE que Monsieur Charles LABATUT reste membre de la commission

- Voirie ;

DESIGNE Monsieur Charles LABATUT comme membre des diverses commissions de la Communauté de Communes de la Ténarèze, comme indiqué ci-après :

- Stratégies de développement (tourisme, loisirs...)
- Economie et Finances ;
- Urbanisme et Cadre de vie ;
- Travaux ;
- Prospective et Transfert de charges ;
- Commission locale d'évaluation des transferts de charges ;

PREND ACTE de la modification des commissions susvisées, comme indiqué en pièces jointes.

Pour extrait conforme le 26 mars 2019

**Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,**



Gérard DUBRAC

STRATEGIES DE DEVELOPPEMENTS

Président	Membres
Gérard DUBRAC	Etienne BARRERE
	Alexandre BAUDOUIN
	Daniel BELLOT
	Laurent BOLZACCHINI
	Henri BOUE
	Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
	Paul CAPERAN
	Didier CHATILLON
	Charles LABATUT
	Hélène DELPECH
	Christian DIVO
	Patrick DUBOS
	Philippe DUFOUR
	Pierre DULONG
	Sandrine REDOLFI DE ZAN
	Patricia ESPERON
	Xavier FERNANDEZ
	Marie-Paule GARCIA
	Marie-Josée GOZE
	Michel LABATUT
	Nicolas LABEYRIE
	Martine LABORDE
	Rose-Marie MARCHAL
	Vanessa MARTIAL
	Françoise MARTINEZ
	Nicolas MELIET
	Michel MESTE
	Marie-Claude MONTANE SEAILLES
	Michel NOVARINI
	Jacques PINSON
Jean-François ROUSSE	
Thierry SACRE	
Guy SAINT MEZARD	
Marie SONNINO	
Christian TOUHE RUMEAU	
Frédérique TURRO	

ECONOMIE - FINANCES**Président****Membres**

Gérard DUBRAC

Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD

Gérard BEZERRA

Philippe DUFOUR

Alexandre CARDONA

Roel VAN ZUMMEREN

Guy SAINT MEZARD

Sandrine REDOLFI DE ZAN

Pierre DULONG

Christian TOUHE RUMEAU

Jean RODRIGUEZ

Philippe BEYRIES

Jean-François ROUSSE

Patricia ESPERON

Daniel BELLOT

Henri BOUE

Alexandre BAUDOUIN

Charles LABATUT

Frédérique TURRO

URBANISME - CADRE DE VIE - LOGEMENT

Président	Membres
Gérard DUBRAC	Nicolas MELIET
	Xavier FERNANDEZ
	Raymonde BARTHE
	Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
	Thierry SACRE
	Cécile LAURENT
	Philippe BEYRIES
	Henri BOUE
	Charles LABATUT
	Nicolas LABEYRIE
	Christian DIVO
	Alexandre CARDONA
	Michel LABATUT
	Christian TOUHE RUMEAU
	Marie-Josée GOZE
	Michel MESTE
	Guy SAINT MEZARD
	Françoise MARTINEZ
	Pierre DULONG
	Patrick DUBOS
Etienne BARRERE	
Sandrine REDOLFI DE ZAN	
Michel NOVARINI	
Alexandre BAUDOUIN	
Patricia ESPERON	
Rose-Marie MARCHAL	

Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

Affiché le

SLOW

ID : 032-243200417-20190325-2019_03_01-DE

TRAVAUX

Président	Membres
Gérard DUBRAC	Philippe DUFOUR
	Claude CLAVERIE
	Nicolas MELIET
	Patricia ESPERON
	Jean RODRIGUEZ
	Roel VAN ZUMMEREN
	Nicolas LABEYRIE
	Paul CAPERAN
	Christian TOUHE RUMEAU
	Jacques PINSON
	Didier CHATILLON
	Michel LABATUT
	Charles LABATUT
Philippe BEYRIES	

PROSPECTION ET TRANSFERTS DE CHARGES**Président****Membres**

Gérard DUBRAC

Gérard BEZERRA

Raymonde BARTHE

Philippe BEYRIES

Maurice BOISON

Henri BOUE

Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD

Alexandre CARDONA

Charles LABATUT

Philippe DUFOUR

Patricia ESPERON

Michel LABATUT

Nicolas MELIET

Rose-Marie MARCHAL

Nicolas MELIET

Jean RODRIGUEZ

Jean-François ROUSSE

Christian TOUHE RUMEAU

COMMISSION LOCALE D EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Président	Membres
Gérard DUBRAC	Philippe BEYRIES
	Patricia ESPERON
	Claude CLAVERIE
	Raymonde BARTHE
	Gérard BEZERRA
	Xavier FERNANDEZ
	Nicolas MELIET
	Philippe DUFOUR
	Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
	Etienne BARRERE
	Daniel BELLOT
	Maurice BOISON
	Henri BOUE
	Christian DIVO
	Patrick DUBOS
	Pierre DULONG
	Sandrine REDOLFI DE ZAN
	Marie-Josée GOZE
	Charles LABATUT
	Michel LABATUT
Martine LABORDE	
Jean RODRIGUEZ	
Michel MESTE	
Guy SAINT MEZARD	
Christian TOUHE RUMEAU	

COMMISSION VOIRIE

Président	Membres
Gérard DUBRAC	Patricia ESPERON
	Claude CLAVERIE
	Xavier FERNANDEZ
	Thierry SACRE
	Sandrine REDOLFI DE ZAN
	Pierre DULONG
	Guy SAINT MEZARD
	Maurice BOISON
	Henri BOUE
	Christian DIVO
	Daniel BELLOT
	Martine LABORDE
	Michel LABATUT
	Rose-Marie MARCHAL
	Marie-Josée GOZE
	Michel MESTE
	Françoise MARTINEZ
	Jacques PINSON
	Etienne BARRERE
	Raymonde BARTHE
Nicolas MELIET	
Christian TOUHE RUMEAU	
Gérard BEZERRA	
Michel NOVARINI	
Charles LABATUT	
Jean RODRIGUEZ	

2019.03.02

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars à vingt et une heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS : ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BELLOT Daniel est remplacé par son suppléant David ALBINET, BOISON Maurice, BOUÉ Henri est remplacé par sa suppléante Sophie PUJOS, DIVO Christian, GOZE Marie-José, LABATUT Charles, MESTE Michel, RODRIGUEZ Jean, SAINT-MÉZARD Guy, BAUDOIN Alexandre, BEYRIES Philippe, CARDONA Alexandre, GARCIA Marie-Paule, LAURENT Cécile, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel, OUADDANE Atika, PINSON Alain, SACRÉ Thierry, SONNINO Marie et TURRO Frédérique.

ABSENTS EXCUSÉS : BARRERE Etienne, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, FERNANDEZ Xavier, LABATUT Michel, LABORDE Martine, REDOLFI DE ZAN Sandrine, TOUHÉ-RUMEAU Christian, CAPÉLAN Paul, CHATILLON Didier, MARCHAL Rose-Marie, et VAN ZUMMEREN Roël.

ABSENTS : BOLZACCHINI Laurent, DELPECH Hélène, DHAINAUT Annie, LABEYRIE Nicolas, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONTANÉ-SÉAILLES Marie-Claude, et ROUSSE Jean-François.

PROCURATIONS : LABATUT Michel a donné procuration à Charles LABATUT, CHATILLON Didier a donné procuration à Alexandre CARDONA, MARCHAL Rose-Marie a donné procuration à Cécile LAURENT et VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Gérard DUBRAC.

SECRETAIRE : SONNINO Marie.

OBJET : INSTALLATION NOUVEAUX MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Président rappelle la démission de Monsieur Thierry COLAS de ses fonctions de Maire de la commune de Roquepine. Il mentionne que, lors du conseil municipal de Roquepine du 23 février 2019, Monsieur Charles LABATUT a été élu comme Maire et Monsieur Raymond SOLANS comme premier adjoint à la place de Monsieur Charles LABATUT, jusque-là premier adjoint.

Monsieur le Président rappelle également la délibération n° 2014.03.11 en date du 6 mai 2014 portant désignation des représentants à l'Office de Tourisme de la Communauté de communes de la Ténarèze et expose que les membres du Comité de Direction sont désignés par le Conseil communautaire sur proposition du Président de la Communauté de communes.

Il propose, par conséquent, que :

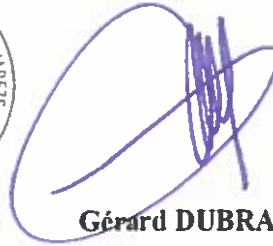
- Monsieur Charles LABATUT soit désigné à la place de Monsieur Thierry COLAS comme membre titulaire du collège des représentants de la Communauté de Communes de la Ténarèze ;
- Monsieur Raymond SOLANS soit désigné à la place de Monsieur Charles LABATUT comme membre suppléant du collège des représentants de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,
DÉSIGNE Monsieur **Charles LABATUT** comme membre titulaire du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de la Communauté de communes de la Ténarèze ;
DÉSIGNE Monsieur **Raymond SOLANS** comme membre suppléant du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de la Communauté de communes de la Ténarèze.

Pour extrait conforme le 26 mars 2019

**Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,**



Gérard DUBRAC

2019.03.03bis

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

— 0 —
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars à vingt et une heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS : ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BELLOT Daniel est remplacé par son suppléant David ALBINET, BOISON Maurice, BOUÉ Henri est remplacé par sa suppléante Sophie PUJOS, DIVO Christian, GOZE Marie-José, LABATUT Charles, MESTE Michel, RODRIGUEZ Jean, SAINT-MÉZARD Guy, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIES Philippe, CARDONA Alexandre, GARCIA Marie-Paule, LAURENT Cécile, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel, OUADDANE Atika, PINSON Alain, SACRÉ Thierry, SONNINO Marie et TURRO Frédérique.

ABSENTS EXCUSÉS : BARRERE Etienne, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, FERNANDEZ Xavier, LABATUT Michel, LABORDE Martine, REDOLFI DE ZAN Sandrine, TOUHÉ-RUMEAU Christian, CAPÉLAN Paul, CHATILLON Didier, MARCHAL Rose-Marie, et VAN ZUMMEREN Roël.

ABSENTS : BOLZACCHINI Laurent, DELPECH Hélène, DHAINAUT Annie, LABEYRIE Nicolas, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONTANÉ-SÉAILLES Marie-Claude, et ROUSSE Jean-François.

PROCURATIONS : LABATUT Michel a donné procuration à Charles LABATUT, CHATILLON Didier a donné procuration à Alexandre CARDONA, MARCHAL Rose-Marie a donné procuration à Cécile LAURENT et VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Gérard DUBRAC.

SECRETAIRE : SONNINO Marie.

**OBJET : MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS SUITE A
DEMISSION D'UN MEMBRE ELU**

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 17 novembre 2014 portant fixation de la répartition des sièges entre communes et élection des administrateurs du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Monsieur le Président rappelle également la délibération en date du 17 novembre 2014 portant fixation de la répartition des sièges entre communes et élection des administrateurs du CIAS, le Conseil communautaire avait élu l'ensemble des dix personnes d'une même et seule liste.

Monsieur le Président rappelle la démission de Monsieur Jacques MAURY de ses fonctions de Maire de Beaumont. Etant également membre élu du Conseil d'administration du CIAS, son siège est laissé vacant.

Conformément aux dispositions de l'article R 123-29 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il convient de *procéder à une nouvelle élection dans un délai de deux mois à compter de la vacance du siège*, sachant que le courrier d'acceptation de Madame la Préfète de la démission de Monsieur Jacques MAURY de ses fonctions de maire est en date du 25 janvier 2019, dont copie nous est parvenue le 31 janvier 2019.

Monsieur le Président rappelle la composition du collège des membres élus au CIAS, à savoir :

Madame Raymonde BARTHE (Beaucaire) ;
Monsieur Michel LABATUT (Saint-Puy) ;
Monsieur Paul CAPERAN (Valence-sur-Baïse) ;
Monsieur Gérard BEZERRA (Montréal) ;
Monsieur Guy SAINT-MEZARD (Gazaupouy) ;
Monsieur Claude CLAVERIE (Caussens) ;
Madame Cécile LAURENT (Condom) ;
Monsieur Michel NOVARINI (Valence-sur-Baïse) ;
Monsieur Didier CHATILLON (Condom) ;
A laquelle s'ajoute un siège vacant.

VU l'article R. 123-29 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui dispose que :
L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale élit ses représentants au conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale au scrutin majoritaire à deux tours. Il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste.
Le scrutin est secret.
En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.
(...)

Monsieur Philippe DUFOUR est candidat. Aucun autre candidat ne se faisant connaître, Monsieur le Président demande au Conseil communautaire s'il souhaite que le scrutin soit à bulletin secret.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,
DÉCIDE d'un scrutin uninominal à main levée ;
ELIT Monsieur Philippe DUFOUR comme membre du Conseil d'administration du CIAS ;
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme le 26 mars 2019

**Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,**



Gérard DUBRAC